



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

**Séance du 13 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit et le treize mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM CURETTI - FAGUET - TACCONE - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

*Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Olivier DUVAL.*

**N° 2018/28**

**Objet : Enfance-Jeunesse : tarifs et dates des chantiers loisirs jeunes - Année 2018**

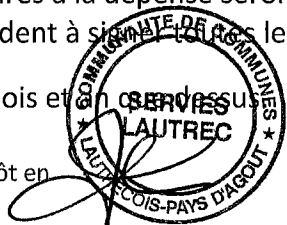
Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le service enfance-jeunesse de la CCLPA organise pendant les vacances des chantiers loisirs jeunes à destination des enfants et adolescents. Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de fixer les dates et lieux pour les séjours et chantiers loisirs jeunes 2018 avec le montant facturé aux familles comme suit :

Séjour	Dates du séjour	Lieux	Thématiques	Prix
Chantier Loisirs Jeunes (13-17 ans)	Chantier n°1 23 au 27 avril	Serviès CCLPA	Participation à l'écriture de la politique jeunesse de la CCLPA, rencontre avec les élus	75€
	Séjour n°1 16 au 20 juillet	Soulac sur mer (33)	Séjour Surf	
	Chantier n°2 23 au 27 juillet	Communes de CCLPA (Suivant fréquentation du printemps)	Divers chantiers en lien avec la restauration du patrimoine local	75€
	Séjour n°2 30 juillet au 3 août	Gorges d'Héric (34) (Suivant fréquentation du printemps)	Découverte des Monts du Caroux et des Gorges de l'Orb	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, ..... :

- approuve les dates, lieux et le tarif des Chantiers Loisirs Jeunes 2018 et autorise la facturation aux familles, conformément aux tarifs prévus ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018,
- autorise Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et années ci-dessus.  
 Pour copie conforme.  
 Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Sous-Préfecture le 15 mars 2018.



Le Président,  
 Raymond GARDELLE

